

Le Courrier

n^{**} 16

du Snalc-Créteil

Bulletin syndical trimestriel de la section académique du SNALC-CSEN

Sommaire

de décembre:

EDITORIAL

Concours au Parc Floral.

Hors-Classe Certifiés,
& accès corps Agrégés

SNALC-Med:
Le cri d'alarme

Mutations:

Vos vœux sur Minitel,
Barres départementales,
Votre fiche de mutation:

Que d'erreurs rectifiées à temps, que de mutations améliorées, parce que les élus du SNALC auront reçu cette fiche syndicale en temps utile... et avant la date limite de dépôt de la demande officielle de préférence!

Consultez le SNALC avant le 6 janvier pour les vœux, qui ne peuvent plus ensuite être modifiés.

Remplissez cette fiche, en particulièrement la colonne **barème**: chaque année nous faisons rectifier au profit des collègues au moins 1 barème sur 3 ou 4 fiches reçues...

Enfin, n'oubliez pas de joindre la photocopie de votre accusé de réception, le double des justificatifs et deux timbres à 3F. sans les coller

Vite! votre cotisation payée avant le 30 décembre, c'est 30% de son montant déduits de vos impôts pour 1997.



Joyeuses

Fêtes ~

TOUJOURS LA VIOLENCE

LA VIOLENCE dans les lycées et collèges augmente année après année malgré les actions entreprises par les gouvernements successifs.

L'incivilité devient le comportement journalier d'élèves de plus en plus nombreux. Depuis le début de l'année, nous avons reçu des plaintes de collègues excédés de ne plus pouvoir assurer leur enseignement dans des conditions sereines. A Noisy-le-Grand, dans un collège, les élèves insultent, menacent les professeurs, et le principal ne réagit pas – *pas de vagues, s.v.p.* – sauf en désavouant ses professeurs. A Epinay, les collègues sont en grève, car il

manque des surveillants, des personnels ATOS, et la violence monte. A Torcy, toujours dans un collège, une collègue se fait traiter de *raciste*, parce qu'elle demande à un élève originaire d'Afrique de se mettre en rang. Des parents d'élèves insultent la collègue en présence de la principale qui ne réagit pas, sauf à demander une inspection sanction! A Ivry, une collègue exténuée par deux classes très difficiles – en arrêt maladie aujourd'hui – se voit gratifiée d'un avis défavorable par le principal du collège à sa demande d'un temps partiel. Et je pourrais ainsi continuer la litanie: à Stains, Montreuil, Saint-Denis, Orly...

La situation est grave, des zones de non droit apparaissent et l'adminis-

tration tergiverse, pas de sanctions ou peu, il faut comprendre ces malheureux enfants, les écouter, se transformer en assistantes sociales.

Le SNALC dit non à toute cette mascarade et demande le rétablissement de

Le Courrier du Snalc-Créteil

19, chemin de Chelles □ 77410 Claye-Souilly

MOTIF DE NON DISTRIBUTION

☐ adresse insuff.

☐ N P A I

☐ refusé

ROUTAGE 206

DISPENSÉ

DE

TIMBRAGE

la légalité républicaine dans tous les lycées et collèges.

Le SNALC ne demande pas comme d'autres (le SNES, le SGEN) toujours *des moyens supplémentaires*, il réclame que chaque acteur de la communauté éducative fasse correctement son travail: que le chef d'établissement soutienne l'équipe pédagogique et applique toute la palette des sanctions prévues par le règlement intérieur à l'égard des trublions; que les professeurs donnent l'exemple de la rigueur et du sérieux (la valeur de l'exemple et du sérieux existe bien); que les parents d'élèves soutiennent l'équipe pédagogique dans sa tâche difficile au lieu de, trop souvent, déconsidérer les enseignants!

Suite en page 2

Suite de l'éditorial:

Il réclame aussi une réelle orientation des élèves selon leurs capacités, et que le conseil de classe soit souverain en la matière.

Et la morale républicaine dont parle notre ministre? Un nouveau rideau de fumée. Claude Allègre devrait savoir que l'éducation civique est enseignée à l'école élémentaire et au collège: un programme existe. Mais Monsieur Claude Allègre connaît-il seulement son ministère? Non, Monsieur le Ministre, la morale ne se décrète pas.

Il faut avant tout apprendre à respecter l'autre, ce que vous ne faites pas, lorsque vous accusez, devant l'opinion publique, les professeurs d'être responsables de la dérive de notre système éducatif.

Le SNALC n'accepte pas que les professeurs soient vilipendés par leur ministre de tutelle. Et le SNALC est prêt à toute action d'envergure

Norbert Rebmann.

15 heures
pour les Certifiés
12 heures
pour les agrégés
Une demande
raisonnable

¹ Ce qui n'est pas étonnant, puisque le ministre de tutelle donne lui-même cet exemple à la télévision. Ndlr

CONCOURS AU PARC FLORAL

Rose-Marie Dumas

NOMBRE d'entre nous est ému quand on parle de maîtres auxiliaires pour l'avoir été nous-mêmes. C'était le début d'un long parcours... de réussite, comme on dit.

Les temps ont changé, hélas!

Ces deux dernières années, on a surtout vu des situations de tension entre des syndicats réclamant à nouveau l'intégration pure et simple de tous les M.A., anciens, nouveaux, français, étrangers ou non, en situation... peu importe, et l'état qui voulait essayer de faire des économies et même de mettre de l'ordre dans une situation quelque peu confuse.

Tout le monde connaît notre position: la titularisation par concours.

Malheureusement, le ministère de l'Education Nationale n'a pas fait son travail consciencieusement. Le concours spécifique 1997 n'a pas été proposé honnêtement avec des épreuves définies, avec un programme connu un an à l'avance. Il a fallu attendre le 16 avril 1997 pour voir publier au Journal Officiel le décret relatif aux concours réservés (date de l'écrit le 29 mai 1997).

Durant les quarante jours qui ont suivi, le SNALC a multiplié les démarches pour avoir des indications précises que ni les IPR, ni la MAFPEN ne pouvaient fournir.

Comment voulez-vous vous préparer à un concours dans de telles conditions?

Rien d'étonnant à ce que le 29 mai 1997 les épreuves n'aient pu se dérouler au Parc Floral pour les Académies de Créteil-Paris-Versailles. *Sud-Education* (groupe dissident du SGEN-CFDT), toujours aussi agité et agitateur, a eu l'occasion de s'illustrer auprès des media, prompts à "mitrailler" tout ce qui bouge. Par contre, en province où le concours s'est déroulé normalement, il y a eu des reçus. Actuellement, on attend le jugement des tribunaux administratifs qui se prononceront sur l'annulation du concours ou non.

Et le système des poids et mesures de continuer!

RMD

mutations

Vos vœux sur Minitel:

- ♦ Branchez et allumez le minitel
- ♦ Composez, au téléphone, le n° d'appel Télétel 3614
- ♦ Au sifflement, tapez sur la touche **Connexion/fin** et raccrochez le téléphone.
- ♦ Tapez au clavier le code du service et le mot-clé: **CRETEL*MUT** et validez avec la touche **Envoi**.
- ♦ Saisissez ensuite dans l'ordre:
 - NUMEN
 - mot de passe choisi entre 4 et 8 caractères
 - type de mouvement
 - code des vœux¹
 - catégorie d'établissement
 - code de l'établissement où doit être envoyé l'accusé de réception.

Vous trouverez ces codes dans le répertoire national des établissements, édition 1997-98, de couleur rose magenta, ou sur Minitel: 3614 EDUTEL code RNE ou 3615 EDUTEL PLUS.

DATE LIMITE = 6 JANVIER

Permanence téléphonique au

01 45 23 05 14

Le SNALC ne peut pas:

Décider à votre place, faire les saisies sur Minitel, fournir les justificatifs, ni les adresser à la direction des personnels (DPE)

Par contre, le SNALC peut:

Vous aider à choisir les bons vœux;
vous éviter les erreurs
vous indiquer les justificatifs à fournir;
vous montrer les avantages, les risques
et les contraintes de vos vœux, pour
que vous les formuliez avec le
MAXIMUM DE CHANCES
et le **MINIMUM DE RISQUES**
Vérifier et faire rectifier si nécessaire
votre barème;
suivre enfin votre dossier
et le défendre en Commission.

**Ne tardez plus à payer
votre cotisation**

¹ TA d'une académie:
"TA" puis le code de l'académie;
Tout poste fixe d'une académie:
code de l'académie (2 chiffres + une lettre).

MUTATIONS 1997 BARRES DEPARTEMENTALES

DISCIPLINES	SEINE & MARNE		SEINE ST DENIS		VAL DE MARNE		T.A
	P.F	T.R	P.F	T.R	P.F	T.R	
MATHEMATIQUES	41	61	41	115	78	161	41
SC. PHYSIQUES	41	71	41	41	61	71	41
SVT	41	41	41	41	41	121	41
BIOCHIMIE	101	-	85	-	105	-	85
TECHNO	58	-	41	-	41	-	41
S.E.S	98	-	112	-	108	-	41
PHILO	193	-	362	-	376	-	41
MUSIQUE	111	-	41	41	98	-	121
LET. MODERNES	61	71	61	65	193	137	41
LET. CLASSIQUES	41	41	61	105	91	168	41
HISTOIRE GEOGR	41	61	61	41	105	81	75
ANGLAIS	58	41	41	48	102	65	41
ALLEMAND	58	58	61	58	101	119	41
ESPAGNOL	41	41	41	41	102	88	41
ARTS PLASTIQUES	101	146	116	-	210	-	41
DOCUMENTATION	61	-	88	-	150	-	61
ECO.GESTION-A	131	-	65	-	105	-	41
ECO.GESTION-B	116	-	118	-	758	-	41
ECO.GESTION-C	151	-	140	-	-	-	41
E.P.S HOMMES	41	-	41	41	41	41	41
E.P.S FEMMES	91	95	41	41	61	86	41
PRODUCTIQUE	98	-	41	-	58	-	41
CONSTR. MECA	41	-	51	-	41	-	41
ELECTRONIQUE	138	-	-	-	658	-	-
ELECTROTECHN	98	-	65	-	69	-	41
GENIE CIVIL	41	-	-	-	41	-	41

☐ Pour les autres disciplines et les PLP: nous consulter ou téléphoner au 01 45 23 05 14 ☐

Le tueur de mammoth est dangereux.

Allègre veut supprimer le CAPES.

LE SNALC LANCE UN CRI D'ALARME À TOUS LES COLLÈGUES

*Nous reproduisons ci-dessous l'article paru dans le supplément daté 1er décembre de
SNALC-Méditerranée, avec l'aimable autorisation de Frédéric Eleuche que nous remercions.*

Bien que le ministre de l'Education nationale refuse toute concertation avec les syndicats, et bien qu'il ne cesse de proclamer le contraire, nous arrivons à connaître par plusieurs canaux les intentions et même déjà certaines décisions de M. Allègre. **Ce qui se prépare est gravissime:**

1° Pour la carrière des professeurs :

Dans le cadre d'un mouvement déconcentré qui, même s'il n'a pu finalement être organisé pour l'année 1997-1998, est de toute façon annoncé pour 1998-1999, les collègues candidats à une mutation à l'extérieur de l'académie ne pourraient plus faire des vœux que sur des académies, un mouvement académique ultérieur les affectant sur des postes dont un grand nombre seraient à profil, le recrutement se faisant après avis du chef d'établissement. C'est ce que signifie l'annonce faite par le ministre d'un entretien « individuel » ! entre le candidat à mutation et une personne du rectorat (lequel ? celui d'accueil ou de départ ?)

Les pouvoirs des chefs d'établissement seraient accrus : ils seraient les seuls notateurs, la note pédagogique étant fusionnée avec la note administrative ; de même les IPR ne dépendraient plus de l'inspection générale mais du seul recteur. C'est en quelque sorte la fin de la liberté pédagogique. Le ministre n'a-t-il pas déclaré aux IPR qu'ils seraient désormais les « colonels » du régiment de leurs troupes ?

Les promotions et avancements (hors-classe, etc.) se feraient au mérite ; le ministre annonce clairement que les professeurs enseignant en ZEP ou en secteur difficile seraient prioritaires. Mme ROYAL propose de faire accéder de façon automatique à la hors-classe les professeurs enseignants en ZEP. Que restera-t-il pour les autres d'autant que le ministre annonce la régénération par les banlieues ?

suite page suivante

HORS CLASSE DES CERTIFIES CAPA DU 30 MAI 1997

131 PROMUS EN 1997. Le dernier promu avait un total de 250 points.

Cette année les promotions à la *Hors-Classe* ont été réalisées toutes disciplines confondues. Les arrêtés devraient parvenir prochainement avec date d'effet du 1/9/97.

Ce contingent de postes est insuffisant; il ne correspond pas aux engagements du ministère et particulièrement à la règle des 15%. Au niveau national, le contingent '97 est de 2942 emplois. Pour respecter la règle des 15%, il faudrait 4727 emplois *Hors-Classe* supplémentaires. De ce fait les promotions seront plus tardives: au moins 5 ans dans le 11^{ème} échelon pour les Certifiés, PEPS et CPE - 7 ans chez les PLP₂.

Le SNALC-CSEN demande que les engagements soient tenus, en matière de contingents. Il est intervenu le 11 juillet en ce sens auprès du Premier Ministre.

HORS-CLASSE

échelon	indice
1	492
2	557
3	598
4	639
5	692
6	738
7	780

échelons	durée
du 1 ^{er} au 2 ^{ème}	2 ans 6 mois
du 2 ^{ème} au 3 ^{ème}	2 ans 6 mois
du 3 ^{ème} au 4 ^{ème}	2 ans 6 mois
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans 6 mois
du 5 ^{ème} au 6 ^{ème}	3 ans
du 6 ^{ème} au 7 ^{ème}	3 ans

Le Courrier du Snalc-Créteil

Bulletin académique trimestriel

19, Chemin de Chelles : 77410 Claye-Souilly

Téléphone & fax = 01.6027 9489

Directeur de la Publication: Norbert Rebmann.

Edition, Réalisation : Pierre Cantin.

e-mail Piercan@aol.com

Imprimerie Couturier: 29 r. J-Jaurès :

77410 Claye-Souilly

CPPAP n°4034 D 73 S

ISSN 1256-6616

Le numéro = 12 francs

Abonnement: 1 an = 40 F, compris dans la cotisation

suite de l'article de F. Eleuche

CRI D'ALARME

Enfin la Direction des personnels des lycées et collèges disparaît, il n'y aura plus qu'une seule Direction regroupant tous les « enseignants » de la maternelle à l'université incluse. En outre, cette direction n'aurait plus la responsabilité des concours de recrutement, ce qui laisse présager la création de concours régionaux. Remarquez bien que cette réorganisation complète de la Direction des personnels des lycées et collèges est menée avec une rapidité et une brutalité qui montrent la volonté du ministre d'en finir le plus tôt possible avec le système actuel.

2° Ce qui se prépare est gravissime pour le système éducatif :

On assiste de fait à la mise en place du maître unique. La possibilité pour les instituteurs-professeurs d'école d'enseigner en 6^e est évoquée en ZEP pour commencer. La ZEP est d'ailleurs citée de plus en plus comme un modèle (cf. les discours de Mme ROYAL), de même le rattachement des classes de seconde aux collèges (il faut à tout prix faire plaisir et redonner du tonus à la FEN...)

Par ailleurs il y a une attaque en règle contre les classes préparatoires qui seraient rattachées ainsi que les classes de STS à l'université. Cf. l'article de « La Lettre de l'éducation » du 24 novembre 1997 à propos de la mission ATTALI.

Enfin, dimanche 9 novembre, sur TF1, à l'émission « Public », M. Allègre annonce sous trois mois la mise en place d'une réforme des lycées et ce, bien entendu, sans en avoir averti les organisations syndicales (ni même son cabinet d'ailleurs...). il est clair que Claude Allègre attaque les lycées (et en particulier les professeurs de lycée qui seraient nettement moins bons que les instituteurs et les professeurs

de collège !) alors que le maillon faible est le collège unique et que c'est à l'école qu'on doit apprendre à lire, à écrire et à compter. Il est clair que, toujours dans la perspective du maître unique, ce serait un champ de syndicalisation possible pour un syndicat qui reste important dans le primaire et proche du pouvoir, mais qui a essuyé un cuisant échec lorsqu'il a tenté de syndiquer les professeurs certifiés et agrégés.

Face à cette situation particulièrement critique pour l'ensemble de nos collègues, la quasi totalité des organisations syndicales fera front.

♦ Nous vous demandons donc de vous mobiliser et de répondre massivement et énergiquement aux mots d'ordre du SNALC et d'autres organisations qui agissent dans le même sens que nous.

♦ Un premier pas a été franchi le lundi 10 novembre 1997 puisqu'à deux exceptions près (SE-FEN et FO), les syndicats ont signé une lettre commune adressée au ministre lui demandant de faire paraître dans les plus brefs délais la note de service sur les mutations.

Le SNALC signataire de cette lettre a d'ailleurs obtenu avec les autres signataires un éclatant succès puisque le ministre a fait paraître la note de service complète, alors qu'il avait annoncé à l'assemblée nationale qu'il en avait retiré 20 pages sur 70. C'était difficile, car la dite note de service ne fait que 31 pages !

3° Les concours :

D'après nos informations, les concours du CAPES risquent de disparaître à très bref délai : le ministre a en effet l'intention de créer un concours d'entrée à l'IUFM, ce qui est une très bonne chose pour remplacer les actuelles procédures toutes plus critiquables les unes que les autres. Malheureusement, ce concours d'entrée écrit qui

aurait lieu en juillet 1999 pour la première fois serait suivi d'une année de préparation à l'oral puis d'une deuxième année de stage puis d'une troisième année où l'on recevrait une formation professionnelle complémentaire.

En fait, il n'y aurait plus de CAPES et en particulier il n'y aurait plus de CAPES national.

Et pendant les trois années en question, toute formation disciplinaire serait exclue pour faire place à une formation professionnelle très poussée, matinée de sciences de l'éducation (rappelez vous que le ministre a désigné le gourou de ces sciences M. Philippe Merieu à la tête de la mission de réorganisation des IUFM) et chargée d'un véritable dressage intellectuel et idéologique des collègues, à travers l'épreuve obligatoire de « morale civique ».

Avertissez tous les collègues du SNALC de la gravité de la situation. Il faut désormais nous battre. Nous comptons sur vous.

⇒ Nous vous demandons de signer les pétitions qui pourraient être proposées dans le même sens que le nôtre ; ou d'en prendre l'initiative.

⇒ Nous vous demandons de proposer au vote de votre conseil d'administration des motions ou des vœux proclamant notre solidarité avec les collègues qui font l'objet des mesures dénoncées plus haut.

⇒ Nous vous demandons d'envoyer si possible des communiqués à la presse à partir de vos établissements et de vos communes d'affectation.

Il faut que partout le ministère sache que nous

sommes déterminés à nous battre et à ne pas nous laisser faire.

L'enjeu est tout simplement une certaine conception humaniste de l'enseignement, attachée à la liberté individuelle et à la liberté pédagogique que le SNALC a toujours défendues et veut faire triompher.

Frédéric Eleuche,
Président
Académie de Nice

Accès au corps des Agrégés :

APRES plusieurs reports, la Commission Paritaire Nationale (CAPN) devait se tenir fin octobre. Mais, ayant constaté à nouveau que, à des degrés divers selon les disciplines, les propositions ne respectaient pas le classement au barème, rejetant des candidats qui se situaient parmi les premiers, que le contingent des 20% était dans certains cas largement dépassé, le SNALC -- comme les deux autres organisations représentées en CAPN, à savoir le SNES et le SGEN -- a décidé de ne pas siéger. Le quorum n'a pas été atteint et une nouvelle réunion s'est tenue les 5, 6 et 7 novembre. Vous trouverez ci-dessous, pour l'académie de Créteil, le nombre des nommés.

Arts Plastiques	4
Lettres Classiques ..	4
E P S	3
Mathématiques	2
Sciences Physiques ..	2
S V T	2

Anglais, Espagnol, Lettres Modernes, Philo, Musique, Eco-Gestion, Génie électrique & - mécanique, chacun... 1